

Numéro d'enregistrement	
Identité du demandeur	
Adresse	
Lieu de réalisation du projet envisagé	
Intitulé du projet envisagé	

Déroulement

Date de réception du dossier au SGAR - guichet de dépôt unique :

Date de transmission au service instructeur :

Date de transmission à la préfecture de département 76 ou 27 pour avis au titre du contrôle de légalité :

Date de réception de l'avis du service instructeur :

Compétence à agir du porteur de projet

Pas d'observations

Observations (*préciser la nature des observations*):

Fiche navette contrôle de légalité

DOCUMENT-TYPE **17**
1 / 1

Légalité des marchés publics

DÉTAILS

Date de réception du dossier en préfecture :

Demande de pièces complémentaires ?

Oui Non

Réception des pièces complémentaires ?

Oui Non

Date limite pour l'exercice du contrôle :

OBSERVATIONS

Non

Oui, précisez :

sur le mode de passation du marché ?

Oui Non

sur le respect des règles de mise en concurrence ?

Oui Non

les observations sont-elles de nature à remettre en cause l'attribution du marché ?

Oui Non

Autres points à souligner

Contrôle de légalité par la Préfecture de Département

CONTRÔLE AVANT INSTRUCTION

Vérifié par :

Le :

Signature

CONTRÔLE LORS DE LA CERTIFICATION DU CSF

Vérifié par :

Le :

Signature